

### Le gouvernement veut encourager le recours à la validation des acquis de l'expérience

**Trop peu utilisée alors que la montée en compétences des salariés est capitale, le dispositif qui a près d'une vingtaine d'années doit être revu en profondeur. Pour ce faire, les quatre ministères concernés ont missionné Claire Khecha, David Rivoire et Yanic Soubien afin qu'ils identifient les points de blocage. Ils ont jusqu'à fin janvier pour proposer un plan d'actions. « Publié le 9 janvier 2020 »**



Claire Khecha, directrice générale de Constructys sur le départ, David Rivoire, président de VAE Les 2 Rives basé à Paris, et Yanic Soubien, ancien vice-président de la région Basse-Normandie, ont été missionnés le 19 décembre par cinq ministres (1) pour "identifier les points de blocage" du système de validation des acquis de l'expérience (VAE) et "formuler des propositions d'évolutions concrètes".

Par cette action, le gouvernement entend "revoir le système afin de donner un nouveau souffle" à ce dispositif institué par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 et qui non seulement ne serait pas suffisamment utilisé, mais dont le nombre de candidats se réduit. En effet, si 62.619 personnes (+ 2 %) ont en 2018 déposé un dossier de recevabilité en vue d'obtenir un diplôme par la VAE, seulement 38.677 candidats se sont présentés devant un jury de VAE contre 41.336 en 2017 (- 6 % - source : Jaune 2020)

#### **"Un outil souple et flexible, partagé et utilisé par tous"**

Or, "ce droit à faire reconnaître les compétences acquises tout au long de sa vie professionnelle", constitue, pour le gouvernement, un outil essentiel notamment pour assurer le maintien dans l'emploi. Figurant parmi les solutions pour "concrétiser la nécessaire individualisation des parcours", les ministres souhaitent de plus que "la gestion des ressources humaines dans les entreprises se saisisse pleinement de cet outil". Pour cela, il faut que les mécanismes d'accès et de recours à la VAE évoluent afin "d'exploiter tout le potentiel de solutions pour le développement des compétences et l'emploi que revêt la VAE".

Aussi, la mission doit faire dès la fin janvier 2020 des préconisations afin que la VAE devienne "un outil souple et flexible, partagé et utilisé par tous". Elle est amenée à rencontrer Pôle emploi, les régions, les missions locales, les entreprises, les acteurs de la formation professionnelle et de la VAE. Parmi les priorités fixées par les ministres figurent les questions suivantes :

- Comment augmenter le nombre de VAE en France en fluidifiant le dispositif (flux de traitement des dossiers, recevabilité, organisation des jurys, etc.) ?
- Comment mieux utiliser la VAE pour répondre, entre autres, aux problématiques de l'adaptation des compétences des personnes occupant des emplois menacés, de l'insertion dans l'emploi des personnes en difficultés, des décrocheurs scolaires, et des personnes ayant déployé des expériences informelles (aidants, migrants, personnes sous-main de justice, etc.) ?
- Comment faciliter la VAE pour les personnes ayant acquis des compétences dans leurs pratiques bénévoles ?
- Comment disposer de statistiques fiables et centralisées sur la VAE et ses effets afin d'orienter les politiques publiques ?
- Comment financer le dispositif afin de le rendre efficace (utilisation de l'application CPF, ProA, CPF transition, POE, etc.) ?

(1) Agnès Buzyn (Solidarités et santé) ; Muriel Pénicaud (Travail) ; Jean-Michel Blanquer (Éducation nationale et jeunesse) ; Frédérique Vidal et Gabriel Attal (Enseignement supérieur, recherche et innovation).